



Déclaration Liminaire

Comité social d'administration de réseau de l'armée de Terre

7 octobre 2026

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

FO Défense salue votre prise de commandement de la direction des ressources humaines de l'armée de Terre. Vous connaissez bien cette instance, où vous siégiez comme adjoint. Lors d'une séance que vous présidiez, vous souligniez l'importance que le personnel civil soit entendu et investi. Nous retenons votre engagement.

Ce comité est le dernier de la mandature, à deux mois des élections professionnelles. Il se tient quelques jours après la présentation du projet de loi de finances pour 2027. Celui-ci prévoit 6,4 milliards d'euros de plus pour les armées et, pour la quatrième année consécutive, un gel du point d'indice. En mai, FO Défense le disait déjà : les budgets de la défense augmentent, le personnel civil n'en voit pas les effets. Ce 29 septembre, nous étions mobilisés pour une revalorisation de 10 % du point d'indice, l'intégration des primes dans le traitement et des recrutements sous statut.

Nous connaissons la réponse : le point d'indice et les grilles relèvent du ministère chargé de la fonction publique. A contrario les effectifs, le complément indemnitaire annuel (CIA), les primes, dépendent bien de la direction des ressources humaines du ministère. A fortiori vos leviers sont limités, mais ils existent : redéployer des postes là où le besoin est le plus fort ; tenir à jour les fiches de poste, l'une des trois pièces qui fondent un dossier d'avancement ; décliner une véritable politique de télétravail ce qui éviterait des recours en CAP. Au dernier CSA TERRE du mois de mai, votre prédécesseur nous faisait part de ses inquiétudes : la hausse du prix du carburant et la baisse du pouvoir d'achat. Qu'a fait l'armée de Terre depuis ?

Pour 2026, l'armée de Terre exprimait un besoin de 598 recrutements civils. Où en sommes-nous ? Pour l'avancement, le recours croissant aux contractuels, combiné aux examens professionnels, ne laisse presque plus de place au passage au choix : 3 ingénieurs promus pour l'armée de Terre sur 95 dossiers proposés par les formations, 16 techniciens sur 144. Les concours restent possibles, souvent au prix d'une mobilité. Mais que dire aux agents bloqués à l'échelon sommital, qui tiennent depuis des années des fonctions bien plus lourdes que celles de leur grade ? Ces responsabilités, ils les exercent dans les faits, sans qu'elles figurent nulle part : ni dans des fiches de poste qui ne sont plus à jour, ni dans des comptes rendus d'entretien qui ne les reflètent pas. Or, ce sont ces documents qui fondent un dossier d'avancement, et leur mise à jour relève de vous. FO Défense demande que chaque formation d'emploi revoie les fiches de poste des agents en fin de grille, et que l'armée de Terre défende ces dossiers auprès du ministère.



L'état-major ne parle plus de transformation mais d'« adaptation dynamique », permanente, sans jalons ni dates butoirs. Changer le mot ne doit pas supprimer les garanties du plan d'accompagnement des restructurations : arrêté, commission locale de transformation, accompagnement par les antennes mobilité reclassement. Ces obligations demeurent. Comment les nouveaux centres territoriaux sont-ils organisés pour expliquer celles-ci aux agents concernés ? Concernant l'Académie militaire des sports de la Défense, quels civils sont concernés ?

La réforme a basculé le 1^{er} juillet. Dans les centres, les postes sont-ils tous honorés ? Sur le terrain, les administrés sont dans le flou. Ils ne savent pas où en sont leurs heures supplémentaires ni leurs travaux insalubres. Leurs congés, autrefois suivis par les groupements de soutien du commissariat, se gèrent toujours sur papier ou sur tableur, faute d'outil. Ils s'inquiètent pour la suite : quand cette réforme produira-t-elle enfin les effets escomptés ? Combien des nouveaux agents des centres sont issus de la reconversion militaire, et quelle formation aux statuts civils ont-ils reçue ? FO Défense le disait dès mai : on ne remplace pas en quelques semaines l'expérience perdue. Nous demanderons des indicateurs de service rendu depuis la bascule.

Monsieur le Président, votre prédécesseur affirmait que, sans personnel civil, il n'y a pas d'engagement opérationnel majeur. FO Défense en prend note. Mais la reconnaissance se mesure à des actes : des postes pourvus, des carrières qui avancent, des engagements tenus et écrits. Nous n'accepterons pas que le réarmement de la Nation se fasse sur le dos de ceux qui la servent sans uniforme.

Nous vous remercions de votre attention.

Paris, le 7 octobre 2026.

